



Refus de mise en oeuvre de la garantie Vacance locative

Par **grigri1434**, le **21/04/2009** à **20:37**

Je suis actuellement en litige avec une agence de bien immobilier, qui me refuse la garantie Vacance locative, souscrite par elle auprès de la FNAIM (le dernier locataire ayant quitté depuis plus de six mois), au fait que je lui impose un nouveau locataire déniché par une autre agence immobilière.

Je viens d'ailleurs de recevoir la dénonciation avant terme de la gérance de la part de cette agence avec écrit -t-elle renonciation de mes garanties locative et frais à régler en leur faveur (de relocation et de gestion courant au terme de la date anniversaire du mandat dénoncé par elle ????)

Comment dois je réagir devant cette situation ubuesque ?

Merci à tous, pour vos lumières.

Par **loe**, le **22/04/2009** à **15:39**

Bonjour,

Puisque c'est l'agence qui dénonce le mandat, c'est à elle à vous payer jusqu'au terme du contrat.

Si vous aviez vous-même dénoncé le contrat, vous auriez dû payer les frais jusqu'au terme.

donc ne leur faites pas de cadeau !

Pourquoi n'ont ils pas voulu étudié le dossier du locataire potentiel, cela aurait réglé le problème ?